



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 15 novembre 2016

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Président : M. Jean-David Pletscher

Le Conseil communal d'Arzier - Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 26 septembre 2016

1. 46 membres étaient présents, 9 excusés;
2. Le Conseil communal a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour de la séance;
3. Le Conseil communal a approuvé à une large majorité le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016 avec modifications.
4. Le Président a procédé à l'assermentation d'une conseillère (excusée) et d'un conseiller (absent) lors de la séance du 26 septembre 2016, ainsi qu'un vient-ensuite de la liste des suppléants ;
5. Le Conseil communal a accepté à une large majorité le préavis municipal N° 16/2016 Demande de crédit de CHF 211'500.– pour la réfection de la toiture et de la charpente de l'Arzière
6. Le Conseil communal a accepté à une large majorité le préavis municipal No 17/2016 : Demande de crédit de CHF 54'216.– participation pour sécurisation passage à niveau Givrine
7. Le Conseil communal a accepté l'unanimité le préavis municipal 18/2016 : Modifications de l'annexe du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune d'Arzier – Le Muids

La séance est levée à 22h10

Ainsi délibéré à Arzier - Le Muids, le 14 novembre 2016.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur les points 5 à 9 ci-dessus. Elle doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Président
Jean-David PLETSCHER



La Secrétaire
Maryline THALMANN GIAVINA